



ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE

**FNAC DARTY**

23 MAI 2019



**FNAC DARTY**

# AGENDA

---

16h30

**Accueil, ouverture de l'assemblée et rappel des dispositions légales**

*Jacques Veyrat, Président du Conseil d'Administration*

16h40

**Bilan de l'année 2018**

*Enrique Martinez, Directeur Général*

16h55

**Analyse des résultats 2018**

*Jean-Brieuc le Tinier, Directeur Financier*

17h10

**Gouvernance / say on pay**

*Antoine Gosset-Grainville*

17h25

**Rapports des commissaires aux comptes**

*Commissaires aux comptes*

17h30

**Présentation résumée des résolutions**

*Nathalie Dubois, Directrice Juridique*

17h55

**Séance de questions/réponses**

18h15

**Vote des résolutions**

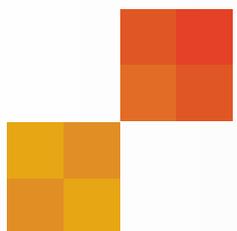
*Nathalie Dubois, Directrice Juridique*

18h45

**Conclusion**

*Jacques Veyrat, Président du Conseil d'Administration*

# INTRODUCTION



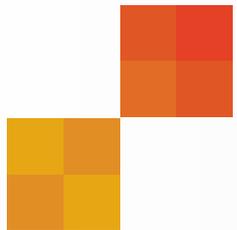
*Jacques Veyrat,  
Président du Conseil d'Administration*

---

**FNAC DARTY**

A horizontal line with a yellow-to-red gradient, positioned below the text.

# REVUE STRATÉGIQUE



*Enrique Martinez,  
Directeur Général*

---

**FNAC DARTY**

A horizontal line with a yellow-to-red gradient, positioned below the text 'FNAC DARTY'.

# 2018 : SUCCÈS DE L'INTÉGRATION FNAC DARTY

## 1 GROUPE, 2 ENSEIGNES

- + Une **organisation commune** au service de 2 enseignes
- + Excellente **agilité organisationnelle**
- + Promouvoir une **culture commune** autour de valeurs partagées et engageantes
- + Notre objectif : promouvoir le « **choix éclairé** »

## UNE SOLIDE EXECUTION OPERATIONNELLE

- + **Agilité opérationnelle** et **exécution hors pair**
- + **Gains de parts de marché en France<sup>1</sup>**
- + **Déploiement rapide** des initiatives de **Confiance+**



**A FIN 2018, 131 M€ DE SYNERGIES DÉPLOYÉES  
AVEC 1 AN D'AVANCE SUR LE PLAN INITIAL**

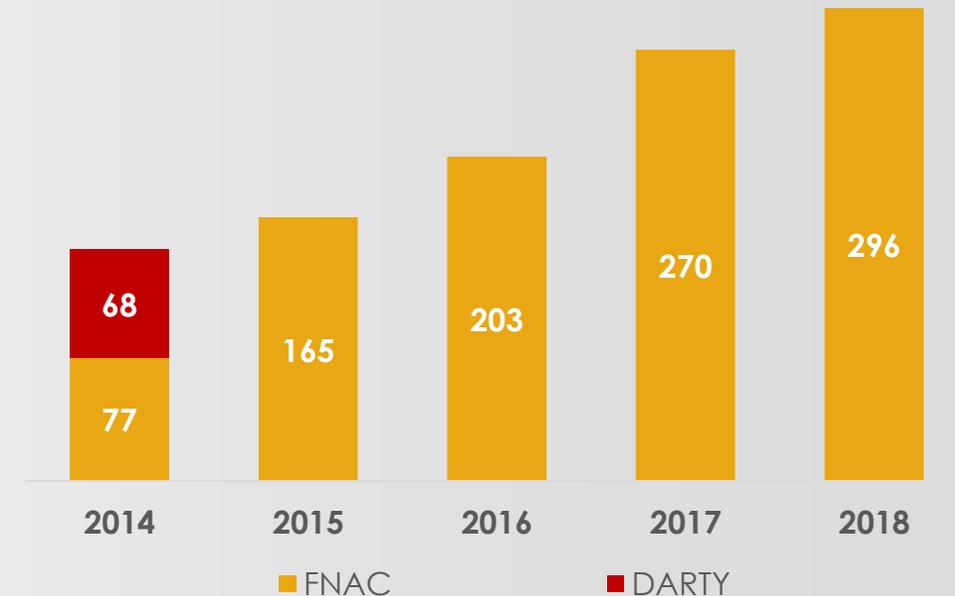


(1) source GFK

# SOLIDES RÉSULTATS 2018

- + **Croissance du chiffre d'affaires**
- + **Forte progression du résultat opérationnel courant** à 296 M€, en hausse de + 10 % par rapport à 2017
- + **Une politique commerciale rigoureuse**
  - Marge brute à 30,3%, en hausse de +20 points de base hors impact de la franchise
- + **Contrôle efficace des coûts**
  - Réduction des coûts à 26,3 % du chiffre d'affaires contre 26,7 % en 2017
- + **Résultat net des activités poursuivies en hausse de +20%**

Evolution 2014 - 2018 du ROC  
(M€)



# FNAC DARTY, LEADER OMNICANAL DU SECTEUR DE LA DISTRIBUTION



**780**

magasins multi-formats  
dans le monde entier

**2<sup>e</sup>**

acteur du e-commerce  
en France<sup>1</sup>



**49%**

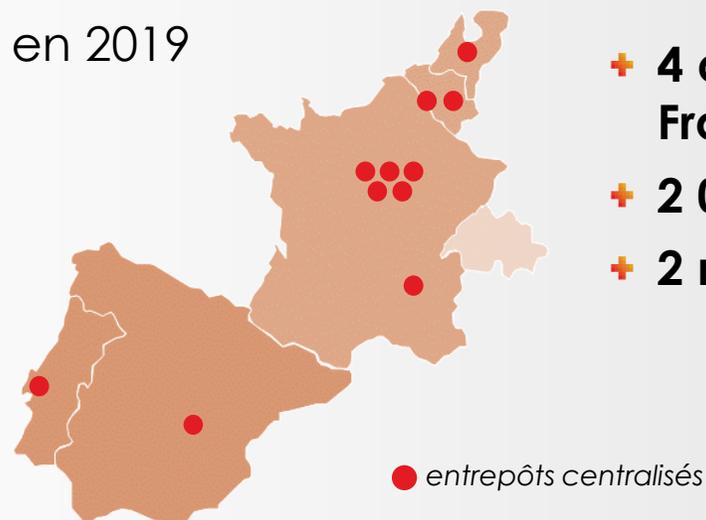
des ventes en ligne sont  
maintenant omnichannel

- + Intégration réussie entre deux marques emblématiques
- + 25 000 personnes partageant les mêmes valeurs et la même feuille de route du plan Confiance+
- + Dans une période de transformation du secteur de la distribution, Fnac Darty est en parfaite position pour renforcer sa position de leader du marché

# CONFIANCE+ : NOTRE MODÈLE OMNICANAL S'APPUIE SUR UN RÉSEAU DE MAGASINS, D'ENTREPÔTS ET DE SERVICE APRÈS-VENTE

## UN RESEAU DE MAGASINS IMPORTANT

- + 780 magasins à fin 2018
- + 250 magasins digitalisés à fin 2018
- + 60 ouvertures prévues en 2019



## UNE PLATEFORME D'EXPLOITATION EFFICACE

- + 11 principaux entrepôts en Europe
- + 12 millions de colis traités par an
- + 4 ateliers après-vente performants en France
- + 2 000 techniciens
- + 2 millions d'installations à domicile par an



UN PROCESSUS OMNICANAL FLUIDE



# CONFIANCE+ : NOTRE MODÈLE OMNICANAL S'APPUIE SUR DES CAPACITÉS DIGITALES SOLIDES

## LES VENTES EN LIGNE REPRÉSENTENT 19% DES VENTES TOTALES



**30M** références disponibles sur notre **Marketplace**

**49%** des **ventes en ligne** sont maintenant **omnicanales**

**56%** du **trafic web** est **mobile**

# CONFIANCE+ : UN ÉCOSYSTÈME ENRICHIS POUR NOS CLIENTS

---

## UNE EXPERIENCE EN MAGASINS FLUIDE

- + Un service de Click & Collect cross enseigne
- + Une experience d'achat sans passer par la caisse via le paiement sur l'application Pay & Go
- + Paiement à la voix via l'Assistant Google
- + Livraison le lendemain à domicile pour tous les produits, y compris les volumineux

“ FNAC DARTY OFFRE LA MEILLEURE EXPÉRIENCE CLIENT ”

# FNAC DARTY, UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

## + Un acteur engagé dans l'économie circulaire

- **2 500 000 dépannages dont 1 500 000 réparations en 2018**
  - 2 000 réparateurs dédiés
- **Informations clients fournies par des experts indépendants :**
  - 1 038 tests sur 492 produits réalisés au Labo Fnac en 2018
  - Evaluation de l'impact environnemental de 69% des produits électroniques grand public en 2018
  - Lancement de l'indicateur de service après-vente et de l'indice de réparabilité en 2018
- **1<sup>er</sup> collecteur de DEEE en France : plus de 45 000 tonnes de DEEE envoyés à Eco-Systèmes pour recyclage en 2018**

## + Un distributeur responsable reconnue par les agences de notation ESG



2018

- Taux d'information RSE : 72%
- Classement sectoriel : 16/71
- Classement toute catégorie : 1310/4660



Score global ESG



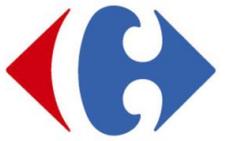
Position relative au secteur

# CONFIANCE+ : ACQUISITIONS ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

## ACQUISITIONS



## PARTENARIATS STRATEGIQUES



- ❖ **Croissance externe** : Accélération du déploiement de "Confiance+" via le renforcement du positionnement de Fnac Darty comme distributeur multi-spécialiste avec l'acquisition de WeFix et Billetreduc.com
- ❖ **Carrefour** : Partenariat à l'achat pour les produits blancs et les produits techniques en France
- ❖ **Google** : Espaces Google dans tous les magasins Fnac Darty, partenariat technologique autour de l'assistant Google pour développer le paiement à la voix et un meilleur service client
- ❖ **Deezer** : Offres exclusives pour les clients Fnac Darty et digitalisation de l'expérience d'écoute musicale en magasin
- ❖ **Orange** : Partenariat autour de la lecture numérique, notamment le livre audio

# VISION ET PRIORITÉS POUR 2019

---



# VISION ET PRIORITÉS POUR 2019

## 「 CLIENT-CENTRIC 」

- Résolution des irritants client majeurs
- Développement de la culture client
- Mise en place d'un programme de Fidélité 2.0
- Formation de toutes les populations, et notamment des vendeurs



# VISION ET PRIORITÉS POUR 2019



Bâtir la croissance future

## 「 ACCÉLÉRATION DIGITALE 」

- Accélération du web : focus sur le moteur, les applications et le mobile
- Proposition de nouveaux services omnicanaux (C&C PE, Pay and Go, prévenance)
- Digitalisation des magasins
- Réflexions sur l'utilisation de la data
- Accélération de la démarche Innov+

# VISION ET PRIORITÉS POUR 2019

---



Bâtir la croissance future

## 「 EXÉCUTION 」

- Simplification des process
- Poursuite des plans de performance (PDP)
- Optimisation de notre réseau magasin
- Business développement : services, conquête sur le marché du blanc, boost Trade et Régie
- Pilotage : revue des reportings/ tableaux de bord
- Suivi des partenariats stratégiques

# VISION ET PRIORITÉS POUR 2019

---

## 「 RESPONSABILITÉ 」

- Accélération sur la durabilité des produits : location longue durée, 2<sup>nd</sup>e vie, 2<sup>ème</sup> baromètre SAV, indice de réparabilité et charte fournisseur
- Diminution de notre empreinte environnementale, notamment via la stratégie bas carbone
- Développement de l'engagement des collaborateurs
- Déploiement d'une gouvernance responsable (GDPR, loi Sapin, devoir de vigilance)



Bâtir la croissance future

# VISION ET PRIORITÉS POUR 2019

## CLIENT-CENTRIC

- Résolution des irritants client majeurs
- Développement de la culture client
- Mise en place d'un programme de Fidélité 2.0
- Formation de toutes les populations, et notamment des vendeurs

## RESPONSABILITÉ

- Accélération sur la durabilité des produits : location longue durée, 2<sup>de</sup> vie, 2<sup>ème</sup> baromètre SAV, indice de réparabilité et charte fournisseur
- Diminution de notre empreinte environnementale, notamment via la stratégie bas carbone
- Développement de l'engagement des collaborateurs
- Déploiement d'une gouvernance responsable (GDPR, loi Sapin, devoir de vigilance)

## ACCÉLÉRATION DIGITALE

- Accélération du web : focus sur le moteur, les applications et le mobile
- Proposition de nouveaux services omnicanaux (C&C PE, Pay and Go, prévention)
- Digitalisation des magasins
- Réflexions sur l'utilisation de la data
- Accélération de la démarche Innov+

## EXÉCUTION

- Simplification des process
- Poursuite des PDP
- Optimisation de notre réseau magasin
- Business développement : services, conquête sur le marché du blanc, boost Trade et Régie
- Pilotage : revue des reportings/ tableaux de bord
- Suivi des partenariats stratégiques

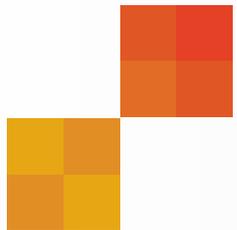


Bâtir la croissance future

Objectifs à moyen terme confirmés

Croissance supérieure à celle des marchés et marge opérationnelle de 4,5 % à 5 %

# RÉSULTATS FINANCIERS



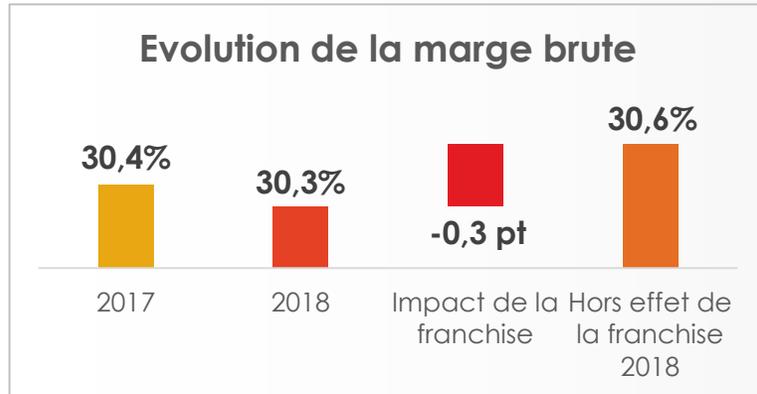
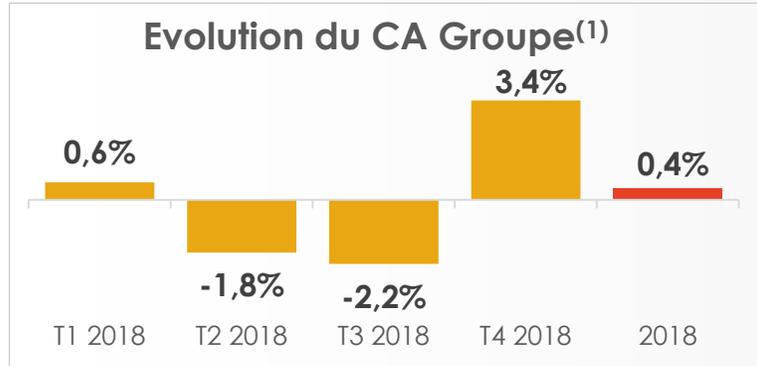
*Jean-Brieuc Le Tinier,  
Directeur Financier*

---

**FNAC DARTY**

---

# CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET SOLIDE EXÉCUTION COMMERCIALE



- + **Des événements exceptionnels ont impacté les ventes sur tous les trimestres en 2018**
- + **Croissance du chiffre d'affaires soutenue grâce à :**
  - Excellent Black Friday
  - Hausse de +2,4 % de l'activité à l'international en 2018
  - Croissance à deux chiffres des catégories de services et de diversification
  - Croissance de +20% de la marketplace
  - E-commerce représente 19% des ventes du Groupe (+2 pts vs 2017)
  - Ouverture de 66 nouveaux magasins, dont 55 en franchise
- + **Politique commerciale maîtrisée** : marge brute en hausse de +20 pbs, hors effet dilutif de la franchise
- + **Modèle opérationnel efficace délivrant une hausse de la rentabilité dans un environnement difficile**

(1) Croissance publiée

# PERFORMANCE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

---

## + France – Suisse

- Chiffre d'affaires stable en données comparables dans un contexte de consommation impacté par plusieurs événements exceptionnels
- Bonne exécution au 4<sup>ème</sup> trimestre grâce au succès du Black Friday qui a compensé l'impact des Gilets Jaunes
- Agilité opérationnelle, mise en œuvre des synergies et maîtrise efficace des coûts ont entraîné une forte croissance de la marge opérationnelle

## + Péninsule Ibérique

- Forte croissance des ventes au cours de l'année et croissance à deux chiffres des ventes et services web en Espagne et au Portugal
- Poursuite de l'expansion (3 ouvertures en 2018) et de l'ouverture de corners dédiés au petit électroménager (environ 30 à fin 2018)
- Amélioration de la rentabilité dans les deux pays, portée par la maîtrise de la marge brute malgré l'effet mix négatif et l'augmentation des charges opérationnelles liée à l'expansion

## + Benelux

- Bonnes performances commerciales dans des marchés très concurrentiels
- Croissance chez BCC malgré des fermetures de magasins
- Marge opérationnelle en léger recul en 2018, un plan de restructuration a été mis en place

# RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT EN 2018

M€	2017	2018	% Variation
Chiffre d'affaires	<b>7 448</b>	<b>7 475</b>	<b>+0,4%</b>
Marge brute % CA	<b>2 261</b> 30,4%	<b>2 265</b> 30,3%	-10bp
Coûts % CA	<b>-1 991</b> -26,7%	<b>-1 969</b> -26,3%	-40bp
Résultat Opérationnel Courant	<b>270</b>	<b>296</b>	<b>+10%</b>
% CA	<b>3,6%</b>	<b>4,0%</b>	<b>+40pb</b>

- + Bonne maîtrise de la marge brute, en hausse de +20 pbs, hors impact dilutif de la franchise
- + Baisse des coûts, grâce aux :
  - Synergies liées à l'intégration de Fnac Darty
  - Succès des plans de performance
- + Résultat d'exploitation courant en hausse de +10%
- + Marge opérationnelle courante en hausse de +40 pbs, à 4,0%, contre 2,7% il y a deux ans

# RÉSULTATS FINANCIERS PUBLIÉS PAR LE GROUPE

M€	2017	2018
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>270</b>	<b>296</b>
Produits et charges opérationnels non courants	<b>-53</b>	<b>-39</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>217</b>	<b>257</b>
Frais financiers	-44	-43
<i>o/w coût de l'endettement net</i>	-34	-36
<i>o/w autres charges financières (nettes)</i>	-10	-7
Impôts	-48	-65
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>125</b>	<b>150</b>
Cessions d'activités	-87	0

- + Forte croissance du résultat d'exploitation courant, reflétant l'agilité opérationnelle
- + Les éléments non courants reflètent principalement les coûts de mise en œuvre des synergies et une amende de 20 M€ de l'Autorité de la Concurrence
- + Les charges financières reflètent le coût de l'endettement et le coût du crédit à la consommation
- + Taux d'imposition effectif 2018 de 30% vs. taux d'imposition normatif d'environ 40%, incluant la CVAE
- + Résultat net des activités poursuivies en hausse de +20%

# FORTE GÉNÉRATION DE CASH FLOW LIBRE EN 2018

M€	2017	2018
<b>EBITDA</b>	<b>370</b>	<b>399</b>
Éléments non récurrents <sup>(1)</sup>	-17	-38
<b>Capacité d'autofinancement avant impôts, dividendes et intérêts<sup>(1)</sup></b>	<b>353</b>	<b>361</b>
Variation du BFR	56	1
Investissements <sup>(2)</sup>	-112	-118
Impôt	-98	-72
<b>Cash flow libre opérationnel<sup>(1)</sup></b>	<b>199</b>	<b>173</b>

- + Impact cash des coûts non récurrents de 2017 liés à l'intégration
- + Bonne gestion du besoin en fonds de roulement en 2018 malgré un effet de comparaison défavorable lié à l'alignement des conditions de paiement entre la Fnac et Darty qui avaient générés du cash en 2017
- + Investissements toujours bien maîtrisés

(1) Hors impact de l'amende de 20 M€ infligée par l'Autorité de la Concurrence

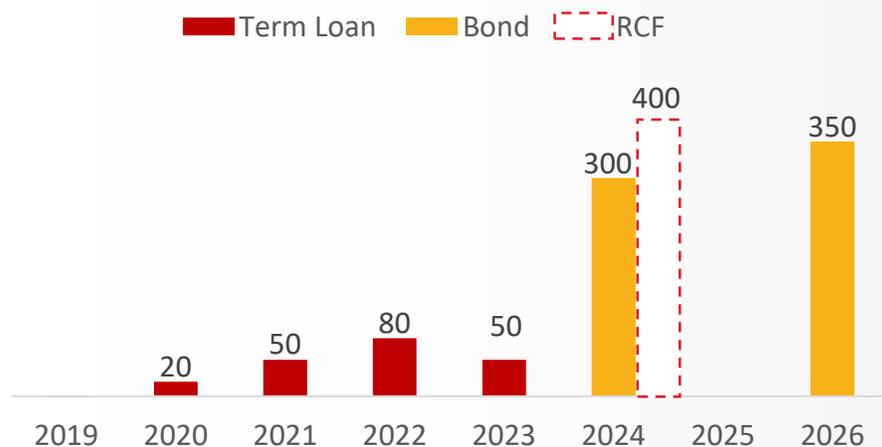
(2) Net des cessions de biens immobiliers

# STRUCTURE FINANCIÈRE SOLIDE

M€	31/12/2017	31/12/2018
Capitaux propres	<b>1 103</b>	<b>1 261</b>
Dette nette	<b>86</b>	<b>(7)</b>
<i>Dette brute</i>	861	911
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	(775)	(919)

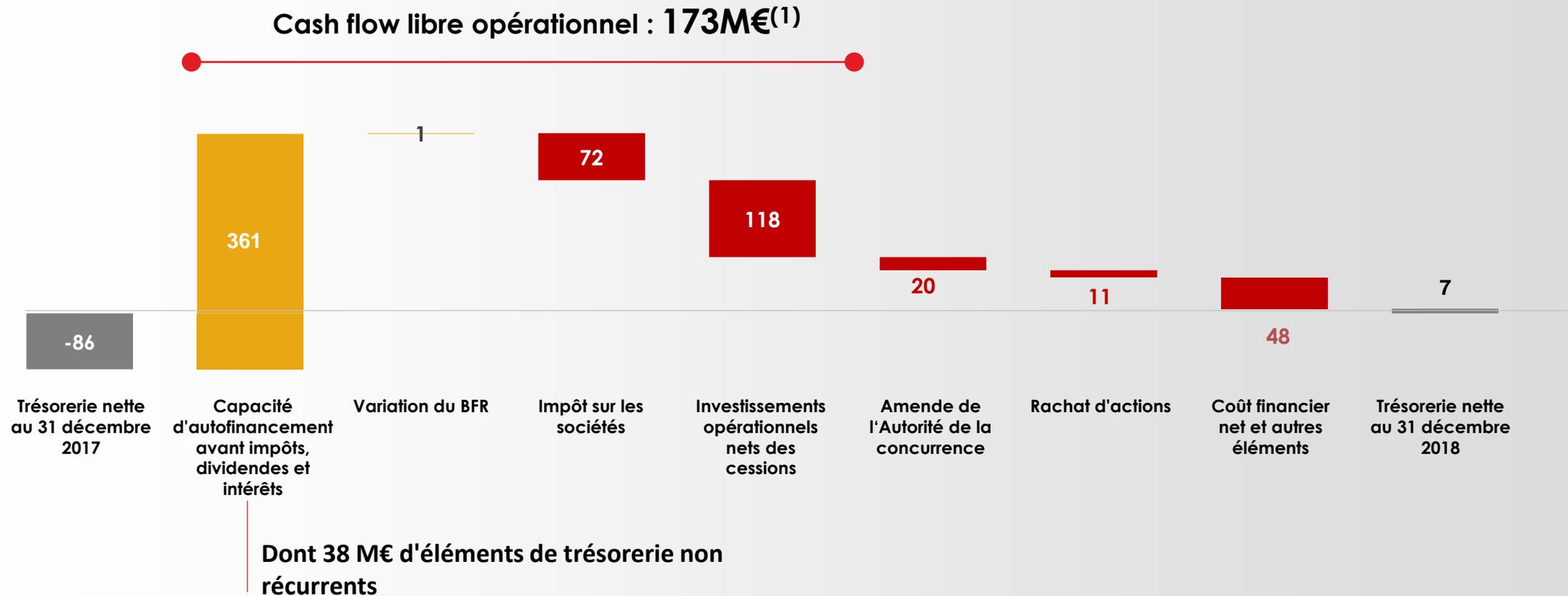
- + Retour à une situation de **trésorerie positive**, deux ans seulement après l'acquisition de Darty
- + **Relèvement** de la **notation** de **S&P à BB+ (perspective stable)** après une perspective positive accordée en avril 2018 et **notation BBB-** par **Scope Ratings**
- + **Retour aux actionnaires** : lancement d'un **programme de rachat d'actions** à hauteur de **2 % du capital social** – 1,5% réalisés à date depuis octobre 2018

## Echéancier de la dette du Groupe au 23/05/2019



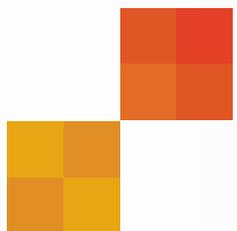
- + **Succès de la renégociation de la dette bancaire** au premier semestre 2018, avec une amélioration des conditions et un gain de maturité de 2 ans
- + **Refinancement obligatoire réussi en mai 2019**, avec un abaissement significatif des conditions et un gain de maturité

# ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT NET EN 2018



(1) Hors impact de l'amende de 20 M€ infligée par l'Autorité de la Concurrence

# CHIFFRE D'AFFAIRES DU T1 2019



---

**FNAC DARTY**

---

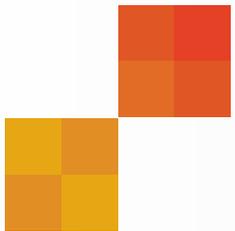
# FAITS MARQUANTS DU T1 2019

## CHIFFRE D'AFFAIRES T1 2019

	T1 2019 en M€	Variations vs T1 2018	
		Réelles	Données Comparables
France et Suisse	1 318	+1,2%	+1,1%
Péninsule Ibérique	151	-0,8%	-1,2%
Benelux	245	+6,2%	+7,3%
<b>Groupe</b>	<b>1 715</b>	<b>+1,7%</b>	<b>+1,7%</b>

- + Croissance du chiffre d'affaires au T1 2019 de +1,7% en données publiées et comparables
- + Poursuite du développement de la plateforme omnicanale du Groupe avec une croissance soutenue du e-commerce et une accélération dans le mobile
- + Taux de marge brute en léger retrait dû à l'effet dilutif de la franchise et à l'intégration de Wehkamp ainsi que d'un effet mix produits défavorable

# ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE



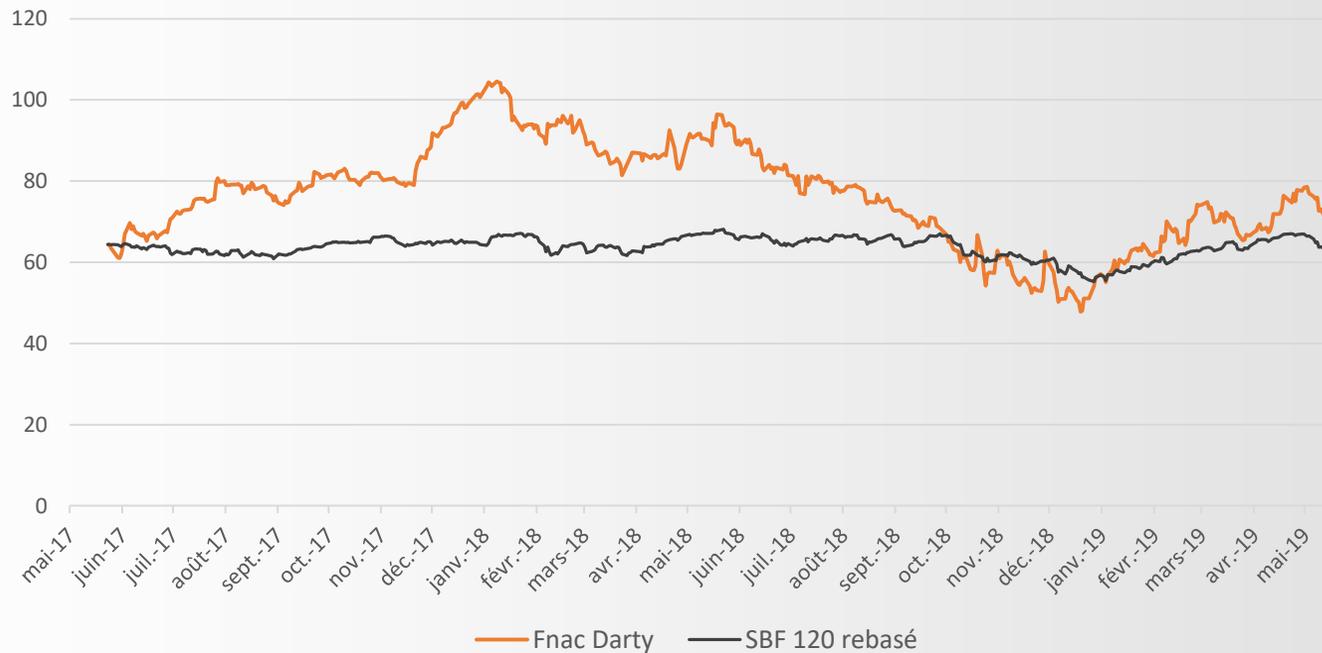
---

**FNAC DARTY**

---

# PERFORMANCE DE L'ACTION FNAC DARTY

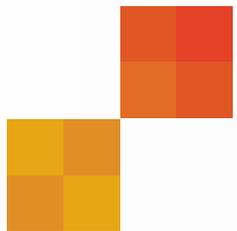
Cours de l'action depuis mai 2017 au 22 mai 2019 : 71,4€



**Fnac Darty : +11%**

**SBF 120 : -0%**

# PRÉSENTATION DES TRAVAUX DU CONSEIL



*Antoine Gosset-Grainville,  
Président du Comité des Rémunérations*

---

**FNAC DARTY**



# PRINCIPES DE GOUVERNANCE

+ Référence au Code Afep-Medef

+ **12** administrateurs

- **11** administrateurs indépendants (92 %)
- **6** administratrices (50 %)

(1) Renouvellement de mandats soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

(2) Nomination soumise à l'Assemblée générale en remplacement de Vivendi SA

(3) Nomination soumise à l'Assemblée générale en remplacement de Patricia Barbizet

(4) Nomination soumise à l'Assemblée générale en remplacement de Compagnie Financière du 42 avenue de Friedland

(5) Sous réserve de l'adoption des 24<sup>ème</sup> et 25<sup>ème</sup> résolutions

NOM		Fin de Mandat <sup>(5)</sup>
<b>Antoine Gosset-Grainville<sup>(1)</sup></b>	Indépendant	2023
<b>Enrique Martinez<sup>(2)</sup></b>		2023
<b>Javier Santiso<sup>(3)</sup></b>	Indépendant	2023
<b>Jacques Veyrat<sup>(1)</sup></b>	Indépendant	2022
<b>Daniela Weber-Rey<sup>(1)</sup></b>	Indépendant	2022
<b>Jean-Marc Janailac<sup>(4)</sup></b>	Indépendant	2022
<b>Sandra Lagumina</b>	Indépendant	2021
<b>Caroline Grégoire-Sainte-Marie</b>	Indépendant	2021
<b>Nonce Paolini</b>	Indépendant	2021
<b>Carole Ferrand</b>	Indépendant	2020
<b>Brigitte Taittinger-Jouyet</b>	Indépendant	2020
<b>Delphine Mousseau</b>	Indépendant	2020

# PRINCIPAUX TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

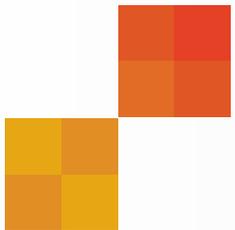
## + Réunions du Conseil

- 9 réunions en 2018 (taux de participation : **83 %**)
- 4 réunions jusqu'au 23 mai 2019

## + Principaux travaux du Conseil

- Travaux usuels
  - Définition des orientations stratégiques et suivi régulier de l'activité
  - Suivi des travaux des comités spécialisés
  - Examen et arrêté des comptes annuels et semestriels
  - Examen et approbation de la politique de rémunération et intéressement long terme des managers clés
  - Approbation des documents soumis à l'Assemblée Générale
  - Revue de la composition du Conseil d'Administration
  - Revue des orientations stratégiques
- Travaux additionnels dans le cadre du déploiement de Confiance+
  - Suivi du développement des partenariats et acquisitions du Groupe

# PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION



*Antoine Gosset-Grainville,  
Président du Comité des Rémunérations*

---

**FNAC DARTY**

A horizontal line with a yellow-to-red gradient, positioned below the text 'FNAC DARTY'.

# RÉMUNÉRATION 2018 DU PRÉSIDENT

---

- + Rémunération fixe inchangée par rapport à 2017
  - **200 000€** au titre de son mandat
  
- + Jetons de présence
  - Monsieur Jacques Veyrat ne bénéficie plus de jetons de présence depuis sa nomination en qualité de Président du Conseil (17/07/2017)

# RÉMUNÉRATION 2018 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

- + Rémunération fixe
  - **550 000€** au titre de son mandat
  
- + Rémunération variable annuelle
  - Plafonnée à **120%**
  - **80%** en fonction de l'atteinte d'objectifs économiques et financiers
    - CA Groupe ; ROC Groupe ; Cash Flow Libre Groupe ; Synergies Groupe ; Parts de marché Groupe
  - **20%** en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs
    - Qualité du management, climat social, qualité de la communication financière, qualité du reporting aux actionnaires, relation avec les administrateurs ; vitesse et qualité de déploiement de Confiance+ ; vitesse d'exécution et qualité de la mise en oeuvre de l'intégration
  - **540 177€** (taux d'atteinte de 98,21%)

# RÉMUNÉRATION 2018 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

## + Rémunération de long terme, options d'actions et actions de performance

### ▪ Attribution de **41 766** options de performance

- Dispositif similaire au plan d'options de performance attribué aux membres du comité exécutif

#### **Principes**

- Conditions de performance mesurées annuellement sur la base
  - du Total Shareholder Return (TSR) de la société comparé au SBF 120
  - du Résultat Opérationnel Courant
- Condition de présence au 17 mai 2020 pour la 1<sup>ère</sup> tranche (20 883 options), et au 17 mai 2021 pour la 2<sup>nde</sup> tranche (20 883 options)
- Obligation de conservation jusqu'à la cessation de fonction, au minimum de 25% des titres (5% des titres au minimum si détention de l'équivalent de 2 ans de rémunération fixe)

#### **Prix d'exercice**

- 89,43€

#### **Valorisation**

- Valorisation à l'attribution : **300 089€** pour la 1<sup>ère</sup> tranche et **300 089€** pour la 2<sup>nde</sup> tranche

# RÉMUNÉRATION 2018 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

- Attribution de **9 983** actions de performance

- Dispositif similaire au plan d'actions de performance attribué aux managers clés du groupe

## Principes

- Conditions de performance mesurées annuellement sur la base
  - du Total Shareholder Return (TSR) de la société comparé au SBF 120
  - du Résultat Opérationnel Courant
- Condition de présence au 17 mai 2020 pour la 1<sup>ère</sup> tranche (6 655 actions), et au 17 mai 2021 pour la 2<sup>nde</sup> tranche (3 328 actions)
- Obligation de conservation jusqu'à la cessation de fonction, au minimum de 25% des titres (5% des titres au minimum si détention de l'équivalent de 2 ans de rémunération fixe)

## Valorisation

- Valorisation à l'attribution : **399 966€** pour la 1<sup>ère</sup> tranche et **200 013€** pour la 2<sup>nde</sup> tranche

- + Autres (véhicule de fonction, cotisations assurance chômage, retraite supplémentaire, régime de prévoyance)

- 36 344€

- + Engagement de non concurrence

# LES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION 2019 DU PRÉSIDENT

---

- + Rémunération fixe
  - Rémunération de **200 000€**, inchangée depuis 2017 pour Monsieur Jacques Veyrat
- + Absence de rémunération variable annuelle et de rémunération de long terme
- + Jetons de présence
  - Monsieur Jacques Veyrat ne bénéficie plus de jetons de présence depuis sa nomination en qualité de Président du Conseil

# LES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION 2019 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

- + Rémunération fixe
  - Rémunération portée à **750 000€** pour Monsieur Enrique Martinez
- + Rémunération variable annuelle
  - Plafonnée à **150%** de la rémunération annuelle fixe
  - **70%** en fonction de l'atteinte d'objectifs économiques et financiers
    - ROC Groupe ; Cash Flow Libre Groupe ; CA Groupe ; Parts de marché Groupe
  - **10%** en fonction de l'atteinte d'objectifs liés à la responsabilité sociale et environnementale
    - Notation extra-financière du Groupe ; engagement des salariés
  - **20%** en fonction de l'atteinte d'objectifs qualitatifs
    - Qualité du management, au climat social, à la qualité de la communication financière, à la qualité du reporting aux actionnaires, aux relations avec les administrateurs
- + Rémunération de long terme, options d'actions et actions de performance
  - Valeur d'attribution plafonnée à 50% de la rémunération globale
  - Obligation de conservation d'un minimum de titres jusqu'à la cessation de fonction

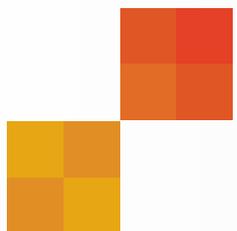
# LES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION 2019 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

- + Rémunération exceptionnelle
  - Uniquement en cas de circonstances très particulières (réalisation d'une opération majeure pour la Société, mesure d'une surperformance)
  - Valeur d'attribution **plafonnée à 100%** de la rémunération fixe annuelle et de la rémunération variable annuelle maximum
- + Jetons de présence
  - Monsieur Enrique MARTINEZ ne percevrait pas de jeton de présence au titre de son mandat d'administrateur en cas de nomination
- + Engagement de non concurrence
- + Régime de retraite supplémentaire
- + Régime de prévoyance
- + Autres (véhicule de fonction, cotisations assurance chômage)

Versement des éléments de rémunération variables et le cas échéant exceptionnels conditionné à l'approbation par une assemblée générale

# LISTE DES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



*Stéphane Rimbeuf,  
Associé - Cabinet Deloitte*

---

**FNAC DARTY**

---

# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

- + Rapport sur les comptes annuels de la société
- + Rapports sur les comptes consolidés
- + Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés
- + Autre rapport spécial sur les opérations sur le capital

# RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

---

## + Comptes annuels de la société Groupe Fnac Darty SA ⇒ certification sans réserve

(pages 265 à 268 du Document de Référence)

- En application des dispositions des articles L.823-9, et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l'audit qui a été important pour notre audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous y avons apportées :
  - Evaluation des titres de participation ⇒ la valeur brute des titres est comparée à la valeur d'utilité estimée des filiales
  - Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont principalement consisté à :
    - vérifier que l'estimation des valeurs d'utilité déterminées par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
    - vérifier la cohérence et le contrôle arithmétique de la ventilation du critère d'allocation retenu entre les titres de participation des filiales Fnac Darty Participations et Services et Darty Limited
- Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce;
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

# RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIÉTÉ

---

## + Comptes consolidés de Groupe Fnac Darty ⇒ certification sans réserve (pages 259 à 264 du Document de Référence)

- En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit qui ont été importants pour notre audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous y avons apportées :
- Evaluation de l'écart d'acquisition affecté à la France et des marques Darty et Vanden Borre ⇒ font l'objet d'un test de dépréciation annuel
  - Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur recouvrable de ces actifs nous avons principalement apprécié :
    - La pertinence des principes et méthodes de détermination des valeurs recouvrables ;
    - Le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie au regard des hypothèses de la Direction et des environnements économiques dans lequel le Groupe opère ;
    - le caractère raisonnable des taux de croissance et des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés ;
    - les taux de redevances appliqués aux marques dans le calcul de la valeur basée sur les revenus futurs ;
- Evaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales perçues et à percevoir des fournisseurs ⇒ les ristournes et les coopérations commerciales sont évaluées sur la base des contrats signés avec les fournisseurs
  - Nos travaux ont principalement consisté à :
    - rapprocher les termes commerciaux utilisés dans le calcul avec les contrats d'achats et accords avec les fournisseurs ;
    - comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation
    - corroborer les volumes d'affaires retenus avec les volumes d'affaires enregistrés dans les systèmes d'information d'achats du groupe pour calculer le montant attendu des ristournes

# AUTRES RAPPORTS

---

## + Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés (Pages 131 à 133 du Document de Référence)

- Sont présentées dans notre rapport spécial les conventions suivantes :
  - Autorisées au cours de l'exercice et à soumettre à l'assemblée générale :
    - Proposition de modification de l'engagement de non-concurrence pris au bénéfice de Monsieur Enrique Martinez, Directeur Général et préalablement autorisé par votre Conseil d'administration du 17 juillet 2017 et approuvé par votre assemblée générale du 18 mai 2018 afin de tenir compte des précisions apportées par le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'Afep-Medef, révisé en juin 2018
  - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs
    - dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé
      - Affiliation de Monsieur Enrique Martinez, Directeur Général, au régime de retraite supplémentaire de l'ensemble des cadres du Groupe, le montant des cotisations s'élève à 10 938,24 € au titre de l'exercice 2018
      - Adhésion de Monsieur Enrique Martinez, Directeur Général, à un contrat de prévoyance, le montant des cotisations concernant cette affiliation s'élève à 9 357 € au titre de l'exercice 2018
    - sans exécution au cours de l'exercice écoulé
      - Convention de sortie du groupe d'intégration fiscale entre les sociétés Kering S.A., Fnac Darty S.A. et les filiales françaises de cette dernière

# AUTRES RAPPORTS

---

## + Rapport spécial sur les opérations sur le capital : délégation de compétence / autorisation à donner au Conseil d'administration (1/2)

- Emission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et , 20<sup>ème</sup> résolutions)
  - Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre des 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> résolutions.
  - Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 15<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.
  - Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> résolutions.
  - Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'administration
- Réduction du capital par annulation d'actions rachetées (13<sup>ème</sup> résolution)
  - Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée

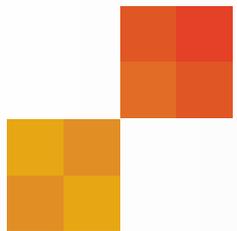
# AUTRES RAPPORTS

---

## + Rapport spécial sur les opérations sur le capital : délégation de compétence / autorisation à donner au Conseil d'administration (2/2)

- Autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions (22<sup>ème</sup> résolution)
  - Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions.
- Autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (23<sup>ème</sup> résolution)
  - Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions.
- Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (21<sup>ème</sup> résolution)
  - Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.
  - Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.
  - Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

# Présentation des résolutions



*Nathalie Dubois,  
Directrice Juridique*

---

**FNAC DARTY**

---

# PARTIE ORDINAIRE - **résolutions 1 à 4**

---

- + Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- + Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- + Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts
- + Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

# PARTIE ORDINAIRE – **résolution 5**

---

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - approbation d'une nouvelle convention :**

- + Avenant à l'engagement de non-concurrence conclu entre la Société et son Directeur Général qui serait limité à une période de 2 ans à compter de la fin de son mandat

# PARTIE ORDINAIRE – **résolutions 6 et 7**

---

## **Mandats de commissaires aux comptes :**

- + Renouvellement de KPMG SA aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire  
Durée du mandat : 6 exercices
- + Non-renouvellement et non-remplacement de KPMG Audit IS aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant

# PARTIE ORDINAIRE - **résolutions 8 et 9**

---

**Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à :**

- + Jacques VEYRAT, Président du Conseil d'administration
- + Enrique MARTINEZ, Directeur général

# PARTIE ORDINAIRE - **résolutions 10 et 11**

---

**Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au :**

- + Président du conseil d'administration
- + Directeur Général, et à tout dirigeant mandataire social exécutif

# PARTIE ORDINAIRE – **résolution 12**

---

## **Programme de rachat d'actions propres :**

- + 10% du capital social maximum
- + Prix maximal de rachat par action : 100 €
- + Montant global affecté au programme de rachat : 266 M€
- + Durée de l'autorisation : 18 mois

# PARTIE EXTRAORDINAIRE – **résolution 13**

---

**Autorisation au conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du code de commerce :**

- + 10% du capital social maximum
- + Durée de l'autorisation : 26 mois

# PARTIE EXTRAORDINAIRE – résolutions 14 à 21

---

- + **Résolution 14** : Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes dans la limite d'un montant nominal de 13 M€ (env. 50% du capital social)
- + **Résolution 15** : Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital avec maintien du DPS dans la limite d'un montant nominal de 13M€ (env. 50 % du capital)  
Ce plafond de 13 M€ constitue un plafond global sur lequel s'imputent toutes les autorisations des 14<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>, 21<sup>ème</sup>, 22<sup>ème</sup> et 23<sup>ème</sup> résolutions.
- + **Résolution 16** : Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital sans DPS avec délai de priorité facultatif et par offre au public, afin de réaliser des opérations de croissance ou de financement, dans la limite d'un montant nominal de 2,6 M€ (env.10% du capital)

**Durée des autorisations : 26 mois**

# PARTIE EXTRAORDINAIRE – résolutions 14 à 21 (suite)

---

- + **Résolution 17** : Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par placement privé sans DPS (article L 411-2,II du CMF) dans la limite d'un montant nominal de 2,6 M€ (env. 10% du capital)
- + **Résolution 18** : Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour modifier le prix d'émission des actions sans DPS dans le cadre des autorisations des 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> résolutions, dans la limite légale de 10% du capital par an
- + **Résolution 19** : Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire dans le cadre d'une augmentation du capital avec ou sans DPS dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée et au même prix que celui retenu pour l'émission

**Durée des autorisations : 26 mois**

# PARTIE EXTRAORDINAIRE – résolutions 14 à 21 (suite)

---

- + **Résolution 20** : Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par apport en nature dans la limite légale de 10% du capital
- + **Résolution 21** : Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital sans DPS au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans la limite de 1,3 M€ (env. 5 % du capital)

**Durée des autorisations : 26 mois**

# PARTIE EXTRAORDINAIRE – résolutions 21 à 23

---

- + **Résolution 22** : Délégation de compétence à donner au conseil d'administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux dans la limite de 5% du capital au jour de l'attribution, avec une sous-limite de 1% du capital pour le nombre total des options pouvant être octroyées aux dirigeants mandataires – Plafonds communs avec la résolution 23
- + **Résolution 23** : Délégation de compétence à donner au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux dans la limite de 5% du capital au jour de la décision d'attribution, avec une sous-limite de 1% du capital pour le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires – Plafonds communs avec la résolution 22

**Durée des autorisations : 38 mois**

# PARTIE EXTRAORDINAIRE - **résolutions 24 à 26**

---

- + Modification de l'article 12 des statuts pour porter la durée du mandat des administrateurs de trois à quatre ans
- + Modification de l'article 12 des statuts pour prévoir la faculté de nommer des administrateurs pour une durée inférieure à la durée du mandat de quatre ans afin de permettre la mise en œuvre ou le maintien d'un échelonnement des mandats des administrateurs
- + Modification de l'article 12 des statuts afin de permettre, dans les conditions prévues par la Loi, la nomination d'un ou plusieurs administrateurs représentant les salariés au sein du conseil d'administration

# PARTIE ORDINAIRE – résolutions 27 à 29

---

## **Renouvellement de mandats d'administrateurs (date d'expiration des nouveaux mandats) :**

- + Monsieur Jacques VEYRAT – renouvellement pour 3 ans (2022) ou 4 ans (2023) en cas d'approbation de la 24<sup>ème</sup> résolution et de rejet de la 25<sup>ème</sup> résolution
- + Madame Daniela WEBER-REY – renouvellement pour 3 ans (2022) ou 4 ans (2023) en cas d'approbation de la 24<sup>ème</sup> résolution et de rejet de la 25<sup>ème</sup> résolution
- + Monsieur Antoine GOSSET-GRAINVILLE – renouvellement pour 4 ans (2023) en cas d'approbation de la 24<sup>ème</sup> résolution ou 3 ans (2022) en cas de rejet de la 24<sup>ème</sup> résolution

# PARTIE ORDINAIRE – résolutions 30 à 32

---

## **Nomination de nouveaux administrateurs (date d'expiration des mandats) :**

- + Monsieur Javier SANTISO en remplacement de Madame Patricia BARBIZET – nomination pour 4 ans (2023) en cas d'approbation de la 24<sup>ème</sup> résolution ou 3 ans (2022) en cas de rejet de la 24<sup>ème</sup> résolution
- + Monsieur Enrique MARTINEZ en remplacement de VIVENDI SA – nomination pour 4 ans (2023) en cas d'approbation de la 24<sup>ème</sup> résolution ou 3 ans (2022) en cas de rejet de la 24<sup>ème</sup> résolution
- + Monsieur Jean-Marc JANAILLAC en remplacement de Compagnie Financière du 42 avenue de Friedland– nomination pour 3 ans (2022) ou 4 ans (2023) en cas d'approbation de 24<sup>ème</sup> résolution et de rejet de la 25<sup>ème</sup> résolution

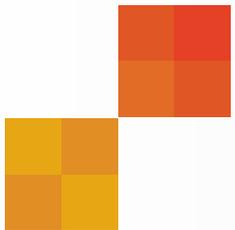
# PARTIE ORDINAIRE – **résolution 33**

---

## **Pouvoirs en vue des formalités**

- + Accomplissement des formalités consécutives à la présente Assemblée

# Questions / Réponses

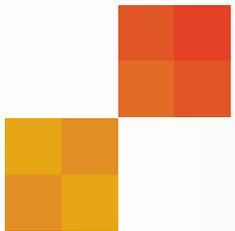


---

**FNAC DARTY**



# Vote des résolutions



# FONCTIONNEMENT DES BOÎTIERS DE VOTE

## Carte à puce :

- Le boîtier ne peut fonctionner que si votre carte à puce est correctement insérée

## Pour voter :

- Appuyez simplement sur la touche correspondant à votre choix :

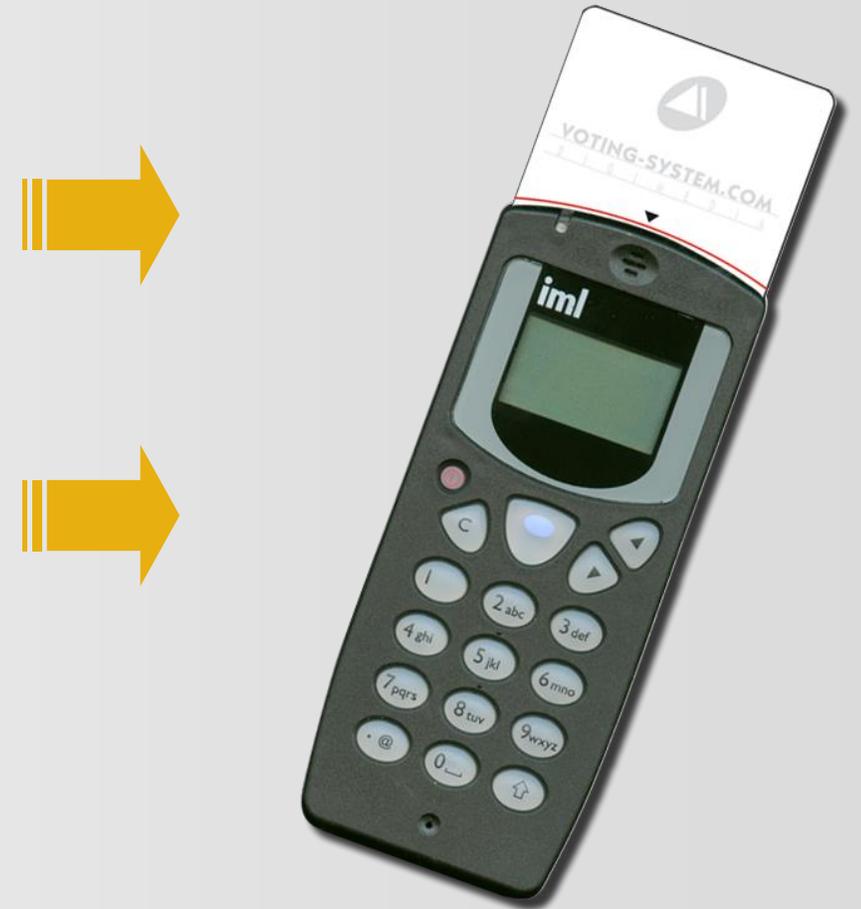
**1 = Pour**

**2 = Contre**

**3 = Abstention**

Message sur la ligne du bas de l'écran du boîtier :

- Mention "**acquitté**" : votre vote est effectivement pris en compte



# PARTIE ORDINAIRE

---

**Résolution 1/** Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018

# PARTIE ORDINAIRE

---

**Résolution 2/** Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018

# PARTIE ORDINAIRE

---

**Résolution 3/** Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

# PARTIE ORDINAIRE

---

## **Résolution 4/ Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

# PARTIE ORDINAIRE

---

**Résolution 5/ Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'une nouvelle convention**

# PARTIE ORDINAIRE

---

**Résolution 6/ Renouvellement de KPMG SA aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire**

# PARTIE ORDINAIRE

---

**Résolution 7/ Non renouvellement et non remplacement de KPMG Audit IS aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant**

# PARTIE ORDINAIRE

---

**Résolution 8/** Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Jacques VEYRAT, Président du conseil d'administration

# PARTIE ORDINAIRE

---

**Résolution 9/** Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Enrique MARTINEZ, Directeur général

# PARTIE ORDINAIRE

---

**Résolution 10/** Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du conseil d'administration

# PARTIE ORDINAIRE

---

**Résolution 11/** Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur général, et/ou tout autre dirigeant mandataire social exécutif

# PARTIE ORDINAIRE

---

**Résolution 12/** Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de racheter les titres de la Société, avec suspension en période d'offre publique

# PARTIE EXTRAORDINAIRE

---

**Résolution 13/** Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

# PARTIE EXTRAORDINAIRE

---

**Résolution 14/ Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, avec suspension en période d'offre publique**

# PARTIE EXTRAORDINAIRE

---

**Résolution 15/ Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance de la société, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription, avec suspension en période d'offre publique**

# PARTIE EXTRAORDINAIRE

---

**Résolution 16/** Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance de la société, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, avec suppression de droit préférentiel de souscription et délai de priorité facultatif par offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, avec suspension en période d'offre publique

# PARTIE EXTRAORDINAIRE

---

**Résolution 17/ Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance de la société, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, avec suspension en période d'offre publique**

# PARTIE EXTRAORDINAIRE

---

**Résolution 18/** Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10% du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'assemblée, avec suspension en période d'offre publique

# PARTIE EXTRAORDINAIRE

---

**Résolution 19/ Autorisation d'augmenter le montant des émissions, avec suspension en période d'offre publique**

# PARTIE EXTRAORDINAIRE

---

**Résolution 20/** Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suspension en période d'offre publique

# PARTIE EXTRAORDINAIRE

---

**Résolution 21/** Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail

# PARTIE EXTRAORDINAIRE

---

**Résolution 22/** Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription

# PARTIE EXTRAORDINAIRE

---

**Résolution 23/** Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription

# PARTIE EXTRAORDINAIRE

---

**Résolution 24/** Modification de l'article 12 des statuts à l'effet de porter la durée du mandat des administrateurs de trois à quatre ans

# PARTIE EXTRAORDINAIRE

---

**Résolution 25/** Modification de l'article 12 des statuts à l'effet de permettre un échelonnement des mandats des administrateurs, avec la faculté de nommer des administrateurs pour une durée inférieure à la durée du mandat de quatre ans

# PARTIE EXTRAORDINAIRE

---

**Résolution 26/** Modification de l'article 12 des statuts prévoyant les modalités de désignation d'administrateur(s) représentant les salariés

# PARTIE ORDINAIRE

---

**Résolution 27/** Renouvellement de Monsieur Jacques VEYRAT, en qualité d'administrateur

# PARTIE ORDINAIRE

---

**Résolution 28/** Renouvellement de Madame Daniela WEBER-REY, en qualité d'administrateur

# PARTIE ORDINAIRE

---

**Résolution 29/ Renouvellement de Monsieur Antoine GOSSET GRAINVILLE,  
en qualité d'administrateur**

# PARTIE ORDINAIRE

---

**Résolution 30/** Nomination de Monsieur Javier SANTISO en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Patricia BARBIZET

# PARTIE ORDINAIRE

---

**Résolution 31/** Nomination de Monsieur Enrique MARTINEZ en qualité d'administrateur, en remplacement de VIVENDI SA

# PARTIE ORDINAIRE

---

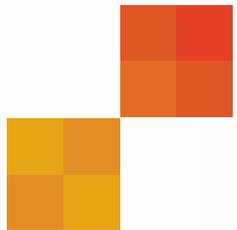
**Résolution 32/** Nomination de Monsieur Jean-Marc JANAILLAC en qualité d'administrateur, en remplacement de Compagnie Financière du 42 avenue de Friedland

# PARTIE ORDINAIRE

---

## **Résolution 33/ Pouvoirs pour les formalités**

# CONCLUSION



*Jacques Veyrat,  
Président du Conseil d'Administration*

---

**FNAC DARTY**

A horizontal line with a yellow-to-red gradient, positioned below the text 'FNAC DARTY'.

# CONFIDENTIEL

---

**AVIS IMPORTANT: en assistant à la réunion où cette présentation est donnée, ou en lisant les diapositives de présentation, vous acceptez d'être lié par les limitations et qualifications suivantes:**

Certaines informations incluses dans cette présentation ne sont pas basées sur des faits historiques mais sur des déclarations prospectives. Ces énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date de cette présentation et Fnac Darty décline expressément toute obligation ou engagement de publier toute mise à jour ou révision de tout énoncé prospectif dans cette présentation afin de refléter tout changement dans les attentes ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquelles ces déclarations prospectives sont fondées. Ces énoncés prospectifs sont fournis à titre indicatif seulement. Les investisseurs sont alertés sur le fait que les informations et déclarations prospectives ne présagent pas de la performance future et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont beaucoup sont difficiles à prévoir et généralement indépendants de la volonté de Fnac Darty, et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de ceux exprimés, implicites ou prévus par ces informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent ceux discutés ou identifiés dans le chapitre 6 "Facteurs de Risques" du document de référence Fnac Darty 2018 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le n° R18-0258 le 18 mars 2019, et disponible sur le site internet de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) ainsi que sur le site internet de Fnac Darty [www.fnacdarty.com](http://www.fnacdarty.com).

Ce document a été préparé uniquement à titre informatif et ne doit pas être interprété comme une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente de titres ou d'instruments financiers connexes aux États-Unis ou dans tout autre pays. De même, il ne donne pas et ne devrait pas être considéré comme un conseil d'investissement. Il ne reflète en aucun cas les objectifs d'investissement spécifiques, la situation financière ou les besoins particuliers de tout bénéficiaire. Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est fournie en ce qui concerne l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans ce document. Il ne devrait pas être considéré par les destinataires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Les opinions exprimées dans ce document peuvent être modifiées sans préavis.

La présentation vous est fournie uniquement à titre d'information et ne peut être reproduite, redistribuée ou publiée (que ce soit en interne ou en externe à votre société), directement ou indirectement, en tout ou en partie, à toute autre personne. Le non-respect de ces restrictions peut entraîner la violation des restrictions légales dans certaines juridictions.



ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE

**FNAC DARTY**

23 MAI 2019



**FNAC DARTY**